

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

04/04/2024

Date d'affichage :

12/04/2024

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO - Mme Mélanie BLEICHER - Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT - Mme Sarah GROSCLAUDE - M. Sylvain HEIDET - M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS - Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Florence FIMBEL	Mickaël RONDON
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Mme Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 22

**Approbation du
compte
administratif 2023**

Monsieur Guy MICLO, Maire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni par M. Jean KARLE, deuxième adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget bois dressé par MM. Guy MICLO et Florent MONCHABLON, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget bois

	Dépenses Réelles	Recettes Réelles	Total sections
Fonctionnement	57.025,46 €	17.374,30 €	-39.651,16 €
Investissement	37.489,65 €	20.465,25 €	-17.024,40 €
TOTAL	94.515,11 €	37.839,55 €	-56.675,56 €

- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois
et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire Adjoint :

Jean KARLE

